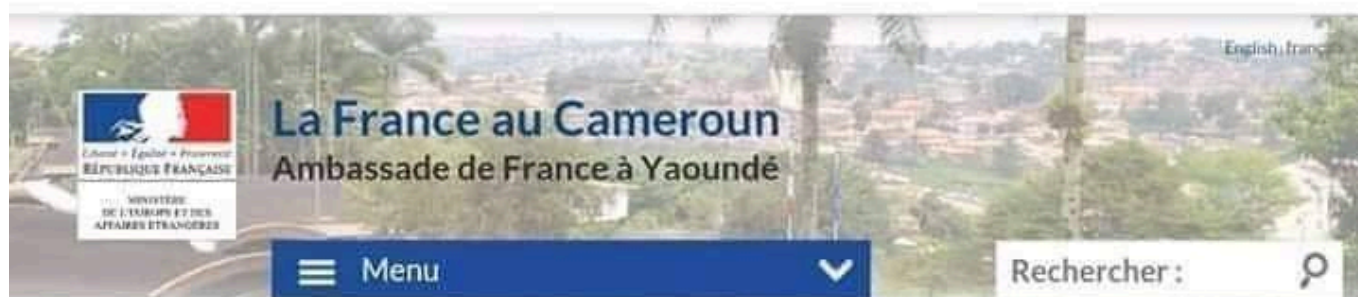


« La France adresse ses vœux de réussite au président Biya pour ce nouveau mandat afin de satisfaire les aspirations légitimes du peuple camerounais à la sécurité, à la prospérité et à la pleine expression des libertés », indique la note publiée dans le site de l’Ambassade de France à Yaoundé

Ci-dessous la dite note



[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Communiqués et déclarations officielles](#) > [Déclarations Officielles du Quai d'Orsay](#) > [Cameroun – Résultat de l'élection présidentielle](#)

Cameroun – Résultat de l'élection présidentielle



Le Conseil constitutionnel camerounais a proclamé la réélection du Président Paul Biya lors du scrutin présidentiel du 7 octobre dernier. La France adresse ses vœux de réussite au Président Biya pour ce nouveau mandat afin de satisfaire les aspirations légitimes du peuple camerounais à la sécurité, à la prospérité et à la pleine expression des libertés.

Nous notons avec satisfaction que l'élection présidentielle s'est globalement déroulée dans le calme. Nous appelons au maintien de ce climat apaisé et au respect des procédures légales si des contestations des résultats devaient avoir lieu. Nous regrettons cependant que de nombreux Camerounais n'aient pu exprimer leur choix, notamment dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du pays. Nous rappelons notre condamnation des violences commises dans ces régions et renouvelons notre appel au lancement d'un dialogue politique inclusif, seul à même de permettre la résolution d'une crise qui s'est aggravée durant l'année écoulée et a des conséquences pour les populations concernées. Avec d'autres partenaires, la France, attachée à la stabilité et à l'unité du Cameroun, se tient naturellement prête à soutenir tout processus de dialogue qui pourra être mis en place à cette fin.

Dans ce contexte, la France souhaite continuer à travailler avec le Cameroun, pays partenaire et ami, au développement des relations bilatérales dans tous les domaines. Elle continuera à apporter son soutien au développement du Cameroun, au bénéfice du peuple camerounais.

Dernière modification : 23/10/2018

[Haut de page](#)